

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 12 février 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 5 février 2015

Publié le 13 février 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

SCRUTIN : POUR : 67

ABSTENTION : 0 CONTRE : 4 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

| | | |
|------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| M. Alain MILLOT | M. Jean-Claude GIRARD | M. Patrick ORSOLA |
| M. Pierre PRIBETICH | M. Patrick MOREAU | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET |
| M. Patrick CHAPUIS | M. Abderrahim BAKA | Mme Florence LUCISANO |
| M. Rémi DETANG | Mme Françoise TENENBAUM | M. Jean DUBUET |
| Mme Catherine HERVIEU | Mme Danielle JUBAN | Mme Céline TONOT |
| M. José ALMEIDA | Mme Lê Chinh AVENA | M. Jean-Philippe MOREL |
| M. Jean-François DODET | Mme Hélène ROY | M. Nicolas BOURNY |
| M. François DESEILLE | M. Georges MAGLICA | M. Jean-Michel VERPILLOT |
| Mme Colette POPARD | M. Joël MEKHANTAR | Mme Corinne PIOMBINO |
| M. Michel JULIEN | Mme Sladana ZIVKOVIC | M. Jean-Louis DUMONT |
| M. Frédéric FAVERJON | M. Jean-Yves PIAN | M. Patrick BAUDEMMENT |
| M. Didier MARTIN | Mme Anne ERSCHENS | M. Dominique SARTOR |
| M. Dominique GRIMPRET | M. Laurent BOURGUIGNAT | M. Damien THIEULEUX |
| M. Michel ROTGER | Mme Catherine VANDRIESSE | Mme Michèle LIEVREMONT |
| M. Jean-Patrick MASSON | Mme Chantal OUTHIER | M. Philippe BELLEVILLE |
| M. André GERVAIS | M. Emmanuel BICHOT | Mme Noëlle CABBILLARD |
| M. Benoît BORDAT | Mme Frédérique DESAUBLIAUX | M. Cyril GAUCHER. |
| Mme Anne DILLENSEGER | M. Hervé BRUYERE | |
| M. Charles ROZOY | M. Louis LEGRAND | |

Membres absents :

| | |
|------------------------|---|
| M. Édouard CAVIN | M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Pierre PRIBETICH |
| M. Thierry FALCONNET | Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD |
| Mme Claudine DAL MOLIN | Mme Badiââ MASLOUHI pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER |
| M. Roland PONSAA | M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT |
| M. François NOWOTNY | Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON |
| M. Gaston FOUCHERES | M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Didier MARTIN |
| Mme Anaïs BLANC | Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC |
| M. Gilbert MENUT | Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE |
| | Mme Nurray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM |
| | Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS |
| | M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS |
| | M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT |
| | Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. José ALMEIDA |
| | Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER |
| | Mme Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS |
| | M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET. |

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME**Délégation de gestion des aides à la pierre pour logement (parc locatif public et rénovation du parc privé ancien) : Approbation du bilan d'activités et de l'avenant de fin de gestion 2014**

Le bilan de la Délégation 2014 faisant l'objet de l'avenant de fin de gestion porte sur les éléments suivants.

1.1 - Parc public

La Délégation 2014 du Grand Dijon a reposé sur le **financement de 663 nouveaux logements locatifs (551 en 2013) répartis au sein de 36 opérations :**

- 338 PLUS,
- 261 PLAi,
- 64 PLS.

Il est précisé que 49 PLAi correspondent à l'opération de restructuration du centre d'hébergement du CFA La Noue à Longvic, intégrée au projet de Cité de l'Alternance en Bourgogne et relevant de l'appel à projet "Investissement d'Avenir" (hors financements de droit commun).

Cette programmation repose sur un **coût total prévisionnel d'opérations de l'ordre de 76 millions d'euros TTC.**

Les **subventions déléguées par l'État** ont été mobilisées à hauteur de **1 773 244 €** se décomposant comme suit :

- 1 244 016 € correspondant au financement de 212 PLAi financés à hauteur de 5 868 € par logement,
- 450 028 € au titre des subventions pour surcharge foncière mobilisées au bénéfice de 399 logements à hauteur de 1 000 € par logement et de 42 logements à hauteur de 834 €,
- 79 200 € relatifs aux subventions spécifiques émanant des appels nationaux à projet 2013 et 2014 "PLAi adapté" et ayant bénéficié à 19 logements relevant de deux opérations d'habitat adapté pour les gens du voyage (12 PLAi à Marsannay-la-Côte et 7 PLAi à Saint-Apollinaire).

Les **subventions du Grand Dijon** afférentes à cette programmation reposent sur un **montant de 6 millions d'euros.**

Il est souligné que compte tenu de l'insuffisance d'enveloppes déléguées par l'État, et ce malgré un complément de dotation de **141 624 €**, le Grand Dijon a été dans l'obligation de :

- reporter en 2015 le financement de trois opérations : une opération de Dijon Habitat située 2 Aristide Briand à Dijon - 50 logements et deux opérations Logivie localisées au sein de l'Eco-Cité Jardin des Maraîchers - 51 logements ;
- supprimer, pour six opérations éligibles, la subvention pour surcharge foncière (SF), représentant un montant total de 66 000 €.

A hauteur de 84 % du nombre de logements financés (560 logements) et conformément aux objectifs du Programme Local de l'Habitat, cette programmation 2014 se situe sur le territoire de **communes déficitaires au titre de la loi SRU :**

- Dijon : 423 logements,
- Fontaine-les-Dijon : 51 logements,
- Saint-Apollinaire : 86 logements.

Il est précisé qu'aucun agrément relevant du Prêt Social de Location-Accession (PSLA) n'a été délivré en 2014. Les deux opérations déposées au cours de l'exercice feront l'objet d'une instruction en 2015 en vue d'un agrément dans les nouvelles dispositions liées au changement de zonage (passage de B2 à B1) applicables à compter du 01/02/2015.

Pour 2015, la pré-programmation du Grand Dijon, telle qu'établie à ce jour avec les opérateurs, repose sur un total de l'ordre de **750 logements** (55 % de PLUS, 25 % de PLAi, 20 % de PLS). Il est précisé, eu égard aux objectifs de territorialisation du Programme Local de l'Habitat et à ceux définis par l'État au titre de la période triennale 2014-2016 relative au rattrapage des déficits d'offre SRU, que les programmations devront être renforcées sur le territoire des cinq communes concernées.

En matière de **PSLA**, 11 opérations seraient à agréer pour un total de l'ordre de **145 logements**.

1.2 - Rénovation du parc privé ancien

Les décisions de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) du Grand Dijon ont porté sur le financement des travaux pour un total de **201 logements** (153 en 2013).

167 logements concernent des propriétaires-occupants (PO) dont :

- 139 logements relevant du programme "Habiter Mieux",
- 27 logements relevant de l'autonomie (maintien à domicile) et de l'adaptation au handicap,
- un logement dans le cadre du traitement du logement indigne.

Ces projets concernent 18 communes du Grand Dijon :

- 91 logements à Dijon,
- 19 à Marsannay-la-Côte,
- 10 à Chenôve,
- 7 à Sennecey-les-Dijon et à Talant,
- 6 à Chevigny-Saint-Sauveur,
- 5 à Saint-Apollinaire,
- 4 à Plombières-les-Dijon,
- 3 à Fontaine-les-Dijon, à Magny-sur-Tille et à Quetigny,
- 2 à Fenay et à Longvic,
- un logement à Ahuy, à Bretenières, à Daix, à Neuilly-les-Dijon et à Perrigny-les-Dijon.

Les dossiers de propriétaires-bailleurs (PB), en locatif à loyer encadré, portent sur 34 logements, dont 25 se sont inscrits dans les dispositions du programme « Habiter Mieux » :

- 38 % sont des logements à loyer conventionnés sociaux ou très sociaux (soit 13 logements),
- 62 % sont des logements à loyer intermédiaire (soit 21 logements).

Les travaux financés relevant des dossiers de propriétaires-bailleurs ont par ailleurs donné lieu au traitement de :

- 24 logements indignes ou très dégradés,
- 10 logements relevant de travaux d'amélioration.

Cette offre locative se situe sur les communes suivantes :

- 25 logements à Dijon,
- 6 à Chenôve,
- 2 à Saint-Apollinaire,
- 1 à Marsannay-la-Côte.

L'ensemble de ces opérations porte sur un **total de travaux de l'ordre de 5 M€** pour un **montant de subventions déléguées par l'État et de l'Anah de 2,6 M€**, soit un taux de subvention moyen de l'ordre de 60 % (jusqu'à 100 % pour certains dossiers PO "Habiter Mieux").

Il est à noter que l'enveloppe déléguée a fait l'objet d'un **complément à hauteur de 917 146 €** au vu du nombre de dossiers déposés. Malgré cela, **le nombre de dossiers complets déposés en 2014 et non financés par manque de crédits, s'élève à une cinquantaine** ; le financement de ceux-ci interviendra en 2015.

S'agissant de ses propres aides, en application des dispositions d'intervention en vigueur, les engagements du Grand Dijon, correspondant aux projets financés au titre de la Délégation 2014, portent sur un total de **320 520 €**.

Le Grand Dijon a également bénéficié des **subventions de l'Anah destinées aux démarches d'ingénierie, à hauteur de 100 859 €** pour le suivi-animation 2014 de son Programme d'Intérêt Général (PIG) de Reconquête du Parc privé ancien.

Pour 2015, le Conseil d'Administration de l'Anah, dont le budget serait réduit de l'ordre de 11% a décidé de procéder à certaines modifications dans les dispositions du programme « Habiter Mieux », victime de son succès au niveau national. Au vu de ces éléments et des enjeux territoriaux, les axes de programmation 2015 du Grand Dijon porteraient sur :

- la poursuite de la mise en œuvre du programme "Habiter Mieux", selon les modalités réglementaires nationales,
- le renforcement des objectifs concernant les projets d'adaptation des logements à la perte d'autonomie en lien avec les besoins liés au vieillissement,
- une action renforcée en direction du conventionnement des logements locatifs afin de contribuer au rattrapage SRU,
- la poursuite, en lien avec l'élaboration du deuxième programme de rénovation urbaine, de la démarche engagée en direction des copropriétés fragiles.

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), dans sa séance du 16 février prochain, définira les objectifs et moyens qui feront l'objet de l'avenant 2015 de la Délégation du Grand Dijon. Cet avenant sera présenté pour délibération lors du Conseil Communautaire du 9 avril prochain.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant de fin de gestion 2014 relatif à la Délégation des aides à la pierre pour le logement (parc locatif public et rénovation du parc privé ancien), tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tout acte utile à l'exécution de ses dispositions.